

MALÉDICTION

[malédiction]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	créature touchée
Durée	permanente
JS	Volonté, annule
RM	oui

Ce sort permet de maudire la créature touchée. Le personnage choisit l'effet qu'il souhaite produire parmi les trois suivants :
 * -6 à une valeur de caractéristique (1 minimum). * Malus de -4 aux jets d'attaque, aux jets de sauvegarde, aux tests de caractéristique et aux tests de compétence. * Chaque fois que son tour de jeu arrive, la victime a 50% de chances de pouvoir agir normalement. Sinon, elle ne fait rien.

Il est possible d'ajouter d'autres types de malédictions à cette liste, mais elles ne doivent pas être plus puissantes que celles-ci.

La malédiction ne peut pas être dissipée, mais il est possible de s'en débarrasser à l'aide d'annulation d'enchantement, délivrance des malédictions, miracle, souhait ou souhait limité.